

Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision – Erratum

relativement à

Demandeur ESI Resources Limited

Objet Examen par la Commission de l'ordre
du fonctionnaire désigné notifié à
ESI Resources Limited le 30 août 2006

Date de
l'audience 7 février 2007

Date de
l'erratum 9 juillet 2007

ERRATUM

ESI Resources Limited Examen par la Commission de l'ordre du fonctionnaire désigné notifié à ESI Resources Limited le 30 août 2006

Le 30 août 2006, un fonctionnaire désigné de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), conformément à son pouvoir délégué aux termes de l'alinéa 37(2)f) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*¹ (LSRN), a émis un ordre à ESI Resources Limited (ESIRL). L'ordre obligeait ESIRL à se conformer immédiatement aux mesures et aux actions spécifiques décrites dans l'ordre, conformément à l'article 41 de la LSRN.

Le 5 septembre 2006, conformément au paragraphe 37(6) de la LSRN, le fonctionnaire désigné a fait rapport à la Commission de l'ordre qu'il avait donné afin que la Commission le révise en vue de le confirmer, le modifier, le révoquer ou le remplacer.

La Commission a modifié l'ordre le 16 mai 2007 et a publié un *Compte rendu des délibérations* le 20 juin 2007.

Les corrections suivantes sont apportées au *Compte rendu des délibérations* publié le 20 juin 2007 par la CCSN concernant l'examen fait par la Commission de l'ordre du fonctionnaire désigné notifié à ESI Resources Limited le 30 août 2006.

1. À la page quatre du document, au paragraphe 20, les dates suivantes sont changées :
 - Le 30 novembre 2007 est changé pour le 30 juin 2007
 - Le 31 août 2007 est changé pour le 16 octobre 2006
2. Les deux paragraphes suivants sont ajoutés à la suite du paragraphe 20 :
 21. Le personnel de la CCSN a recommandé que la date du 30 juin 2007 soit changée pour le 30 novembre 2007 et que la date du 16 octobre 2006 soit changée pour le 30 mars 2007. Le personnel a expliqué que ce calendrier mis à jour serait plus approprié, compte tenu du fait que l'occasion d'être entendu a été reportée au 7 février 2007.
 22. La Commission approuve la recommandation du personnel de la CCSN qui consiste à changer la date du 30 juin 2007 pour le 30 novembre 2007. De plus, la Commission change la date du 16 octobre 2006 pour le 31 août 2007. Elle mentionne que ce changement découle de la demande visant à obtenir plus de renseignements à la suite de la séance du 7 février 2007.

Marc A. Leblanc
Secrétaire de la Commission
9 juillet 2007

¹ L.C. 1997, ch. 9